

C'est parti pour la Maison de l'absinthe!

La commune de Val-de-Travers et la fondation de la Maison de l'absinthe ont signé, hier, le mandat de prestation qui les liera pour les cinq années à venir.



Ont signé le mandat de prestation, de gauche à droite : Yann Klauser (directeur de la fondation de la Maison de l'absinthe), les conseillers communaux Yves Fattou et Jean-Nat Karakash, Pierre-Olivier Chave (président de la fondation), Odile Churchward (vice-présidente) et Yves Kübler (secrétaire).

Ce mandat prendra effet le 1^{er} avril puisque les tâches publiques seront confiées à la fondation dès le prochain trimestre. C'est notamment le cas des prestations de support apportées à la Route franco-suisse de l'absinthe, qui constitue un enjeu vital pour cette organisation.

En vue d'assumer les tâches confiées par la commune, mais également d'assurer le suivi des investissements conséquents qui seront supportés par la fondation, cette dernière a validé l'engagement, au 1^{er} avril, de Yann Klauser en tant que directeur. Ce dernier quittera donc sa fonction au sein de la commune, au terme de douze années intenses durant lesquelles

il aura créé, puis dirigé, le Centre sportif régional, avant de s'investir dans le montage du projet de la Maison de l'absinthe. Dans le cadre de son travail pour la fondation, le Conseil communal est certain qu'il saura mettre à profit ses multiples compétences pour développer ladite maison et contribuer au rayonnement de toute la filière qu'elle représente.

Parallèlement, concernant le volet immobilier du projet, les derniers obstacles sont désormais écartés. Le délai référendaire portant sur les décisions du Conseil général du 17 janvier est en effet échu et la dernière opposition au permis de construire a été levée, à la suite de la prise en compte de diffé-

rentes adaptations. L'obtention de l'autorisation de construire pour la transformation de l'Hôtel de district n'est désormais plus qu'une formalité et le Conseil communal se réjouit de pouvoir procéder aux premières adjudications de travaux durant la prochaine quinzaine.

L'ouverture du chantier est prévue pour la deuxième quinzaine d'avril et le délai visé pour inaugurer la maison reste le printemps 2014.

Projet architectural définitif

La lucarne créée sur le corps du bâtiment au nord a été réduite et habillée de pierre naturelle pour l'intégrer de manière harmonieuse et respectueuse au lieu, tout en conservant sa double vocation d'ouverture sur le territoire et d'apport de lumière à l'intérieur de la maison.

Le maître d'ouvrage a également renoncé à l'exploitation d'une terrasse dans la cour située au nord du bâtiment, au profit d'une implantation future dans le jardin situé en ouest. L'accès secondaire entre bar-boutique et cour, prévu initialement par une porte dans la baie vitrée du rez-de-chaussée, a été abandonné.

De plus, les trois autres façades du bâtiment conserveront leurs volets et leurs fenêtres à croisillons. La porte d'entrée du bar-boutique, à l'est, ne sera pas remplacée par une porte vitrée. L'actuelle porte en bois sera rénovée si son état le permet ou, à défaut, elle sera reconstruite dans l'esprit actuel. De la sorte, les façades est, sud et ouest conserveront un aspect quasiment inchangé et seront simplement rénovées.

Ces adaptations sont le fruit de discussions avec les différents voisins et partenaires du projet, afin d'obtenir un résultat adapté et respectueux de cette magnifique bâtisse.

